

## Discours du général Norstad devant le Conseil Atlantique des Etats-Unis (Washington, 14 janvier 1963)

**Légende:** Le 14 janvier 1963, le général américain Lauris Norstad, ancien commandant suprême atlantique, évoque devant le Conseil atlantique des États-Unis, à Washington, la question de l'autorité et du contrôle du potentiel nucléaire au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

**Source:** Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1963. Mars 1964. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_du\\_general\\_norstad\\_devant\\_le\\_conseil\\_atlantique\\_des\\_etats\\_unis\\_washington\\_14\\_janvier\\_1963-fr-eaae7522-be7d-4f29-8fb9-4de1f421de74.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_du_general_norstad_devant_le_conseil_atlantique_des_etats_unis_washington_14_janvier_1963-fr-eaae7522-be7d-4f29-8fb9-4de1f421de74.html)

**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2012

## Discours du général Norstad devant le Conseil Atlantique des Etats-Unis (Washington, 14 janvier 1963)

[...]

Je voudrais vous parler de ce qui est au cœur même de cet important problème de la puissance nucléaire dans son application militaire : les questions du siège de l'autorité et de la manière dont cette autorité devrait s'exercer.

Nous nous préoccupons vivement, à l'heure actuelle, de ces questions de l'autorité et du contrôle, et nous continuerons de nous en préoccuper quelle que soit l'importance de l'effort nucléaire que l'on puisse estimer approprié pour l'Alliance et quelle que soit la manière dont cet effort puisse être organisé.

Les avis sur ce point divergent largement tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Néanmoins, certains dénominateurs communs apparaissent fondamentaux. La plupart des Européens sont convaincus que les armes nucléaires, dans une certaine mesure et sous une certaine forme, sont essentielles à leur défense. Ils veulent que soit garantie la disponibilité permanente des armes dont dépend nécessairement la préservation de leur liberté. De plus, ils souhaitent participer activement à la prise des décisions. Ils estiment que ceci est nécessaire s'ils veulent assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs peuples comme de l'Alliance.

Ces convictions sont très profondément ancrées chez les Européens et je les trouve tout à fait raisonnables. Il convient de les accepter comme une réalité au même titre que la puissance renouvelée de l'Europe.

Le moment est venu de comprendre ce problème. Il importe que de part et d'autre, l'on fasse montre de bonne volonté dans l'examen des opinions et des besoins de chacun. Etant donné que chaque nation a des chances de tirer parti, est devrait tirer parti, d'une heureuse solution de ce problème, chacun doit être prêt à donner dans son propre intérêt et dans l'intérêt commun.

Permettez-moi de vous dire que je suis tout à fait conscient de la complexité de cette question ainsi que du risque que comporte toute tentative de simplification à cet égard. Toutefois, avant d'avoir quitté l'uniforme, et cependant que mon expérience est encore toute fraîche, j'aimerais vous soumettre quelques suggestions et conclusions personnelles. Certes, mon propos n'est pas d'apporter la solution de ce problème ardu. Il suffit que mes propositions contribuent dans une certaine mesure au débat qui nous occupe présentement.

Je crois traduire le désir de la quasi totalité des pays de l'Alliance en déclarant que l'autorité dont dépend le potentiel nucléaire sur lequel reposent les plans de défense de l'O.T.A.N. devrait être exercée par l'Alliance elle-même. A cette fin, les armements nucléaires déployés en vue de donner un fondement concret aux principes de l'O.T.A.N. devraient être entièrement confiés à l'Alliance. Je suis opposé à la prolifération de contrôles et d'autorités indépendantes, comme la plupart d'entre nous d'ailleurs. A mon sens, le pays donateur devrait donc conserver la garde matérielle effective des armements ou des ogives.

En acceptant d'être investi de cette nouvelle autorité, le Conseil de l'O.T.A.N. assumerait une plus grande responsabilité. Pour ce faire, il devrait élaborer, comme il a commencé, en fait, de le faire, des lignes directrices, des règles d'engagement, des principes et des conditions établies en vue du recours éventuel à ces armes dans la défense des peuples et du territoire couvert par l'Alliance.

En principe, la responsabilité relative au potentiel nucléaire de l'O.T.A.N. est collective ; elle doit être partagée par *tous* les quinze pays membres. Toutefois, une conférence de quinze puissances peut être difficilement considérée comme un organe opérationnel ou exécutif efficace. Il ne faut pas s'attendre qu'elle dirige des opérations militaires ni qu'en cas d'urgence, elle prenne les décisions impératives qui peuvent s'avérer nécessaires pour déclencher des opérations de ce genre.

L'une des solutions serait que le Conseil institue un exécutif plus restreint qui serait pleinement responsable devant lui. Sous sa forme la plus simple, cette instance pourrait comporter un représentant de chacun des pays qui contribuent à l'arsenal nucléaire de l'O.T.A.N. : les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France. Pour

être sûr que *tous les 15 pays* sont représentés, que tous les avis sont entendus, et pour contribuer à rendre cohérents les efforts globaux de l'Alliance, le Secrétaire général, au service de *tous les Etats membres*, pourrait présider ce groupe exécutif, le droit de vote ne lui étant cependant pas forcément reconnu.

La formule que je préconise tend à respecter les droits et les responsabilités de chaque partenaire de l'Alliance. Elle vise à renforcer l'Alliance et à lui donner plus de poids en tant qu'autorité politique. Elle cherche à apporter une solution dans le cadre de la structure et en accord avec l'esprit de l'O.T.A.N. Par ailleurs, elle devrait satisfaire dans une certaine mesure aux exigences particulières de certains pays, la France par exemple, car elle reconnaît la situation particulière des trois partenaires de l'O.T.A.N. détenteurs d'un potentiel nucléaire.

Il existe au moins deux variantes possibles de l'organe exécutif dont je viens de parler. Par exemple, il convient de tenir compte d'une certaine manière de l'importance, de la force, et de la situation géographique de la République Fédérale d'Allemagne ainsi que des implications de ce pays dans presque tous les aspects de la défense de l'Europe centrale. Peut-être pourrait-on dès l'abord répondre à cette situation particulière en donnant à l'Allemagne un statut représentatif approprié au sein de l'exécutif. Ou bien, on pourrait adjoindre à cet organe deux autres membres qui seraient élus parmi les autres partenaires de l'Alliance, à tour de rôle, encore que cet élargissement risque de limiter l'efficacité de l'exécutif.

Je crois que les pays de l'O.T.A.N. conviennent que leur responsabilité est d'ordre collectif. Le Conseil dans son ensemble pourrait donc, comme je l'ai proposé, diriger et contrôler la mise sur pied du potentiel nucléaire de l'Alliance et fixer les règles régissant son utilisation. En cas de crise, et si les événements laissent le temps nécessaire à la consultation, le Conseil serait évidemment entendu. Mais, en cas d'extrême urgence, l'organe exécutif devrait, à mon avis, prendre des mesures immédiates, conformément aux règles fixées par le Conseil qui est la plus haute autorité politique de l'Alliance. En effet, une décision immédiate et positive s'imposerait absolument dans une situation qui évolue rapidement, et la règle de l'unanimité risque donc de ne pas être applicable même au sein de ce groupe restreint. Si une décision ne pouvait être prise à l'unanimité, un vote à la majorité pourrait et, à mon sens, devrait prévaloir. Dans ce cas, le pays membre qui se trouverait en minorité pourrait avoir la faculté de refuser d'engager les forces de son pays encore que, logiquement, il serait souhaitable de les engager et qu'en pratique, on ne pourrait probablement pas l'éviter. Toutefois, les armes que le pays dissident aura déjà mises à la disposition des forces des autres pays, dans le cadre des plans communs de l'Alliance, devront rester engagées et disponibles.

Je suis convaincu qu'une formule du genre de celle que je viens de définir permettrait rapidement aux autorités politiques de l'O.T.A.N. d'exercer leurs pouvoirs en cas de crise. Cette solution peut répondre dans une certaine mesure aux désirs - aux exigences - des Européens de participer effectivement au contrôle de la puissance militaire.